

# Le Conseil de quartier Centre-Village

## Compte-rendu de la réunion du 26 avril 2017

**Lieu :** Salle Caudron, rue René Caudron à Voisins le Bretonneux à 19 h 30

**Présents :** Marie-Claude BROCHOT, Jean-Gabriel CARRERE, Françoise DAVOIGNEAU, Eric FLORENTIN, Pascal LEBLOND, Françoise LEMOINE, Cécile REMY, Jacques RICHARD, Alberto ROMEO.

Pour la Mairie : Cyrille ARZEL Directeur des services techniques ; Jocelyn BEAUPEUX Maire-adjoint délégué à l'aménagement du territoire, et à la concertation ; Yannick BIGOT Chef du service seniors et Mohamed MAHIEDDINE, Service de la démocratie locale.

**Excusés :** Josette BIAZZO, Michel MERIEUX, Patrick PERRIN, Francine SAINT-RAYMOND, Adélaïde VANNIER, Andrée DE SOUZA.

**Absents :** André PIGUET.

**Invités :** Alexandra ROSETTI (Maire de Voisins le Bretonneux)  
Cyrille ARZEL directeur des services techniques (arrivé le 1/12/2016), Laurent DENAVARRE (responsable des espaces verts), Priscillia OLIVIER policier municipal et Francis PASQUIER policier municipal (arrivé le 14/11/2016)

*Rédaction : Alberto ROMEO*

### Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte rendu de la réunion du 8 mars 2017**
- 2) **Présentation du projet « Semaine du Développement Durable »**
- 3) **Retour sur le projet immobilier de la parcelle de la Poste**
- 4) **Point sur la salle de quartier située dans la résidence Nymphéa**
- 5) **Point sur l'agrandissement envisagé du parking des commerçants (devant la résidence Nymphéa)**
- 6) **Suivi des actions**
- 7) **Questions diverses**

Jean-Gabriel CARRERE fait part au Conseil de sa démission suite à sa mutation professionnelle en province. Elle sera effective après le Conseil du mois de juin 2017.

### 1) **Approbation du compte rendu de la réunion du 8 mars 2017**

Le compte rendu du 8 mars est validé après modification, à la demande de Pascal Leblond, du paragraphe 9 du point 4, sur le sens giratoire ; ajout du texte : Demande transmise à la Mairie.

### 2) **Présentation du projet « Semaine du Développement Durable »**

Semaine du Développement Durable du 13 au 21 mai 2017

Présentation par Monsieur Yannick BIGOT.

Le but est de sensibiliser les populations sur les techniques nouvelles de l'habitat, énergies renouvelables etc... Le Conseil de quartier Plan de l'église/La Gravière animera un stand sur le thème de l'eau décarbonatée avec la présence d'un spécialiste. D'autres ateliers seront ouverts au public, cf. programme.

L'ensemble des participants ont estimé que le délai imparti était court, ne permettant pas de mettre en place un stand et développer d'éventuels sujets. Jacques RICHARD a suggéré la protection et l'accroissement des insectes et l'utilisation de nouveaux produits phytochimiques en substitution de l'existant.

Ceci cependant demande une préparation et connaissance approfondie des sujets qui pourront éventuellement faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine semaine consacrée au développement durable. Certains d'entre nous se sont proposés d'aller au Parc de la Croix du Bois le dimanche 14 mai, afin d'assister à certaines activités.

### **3) Retour sur le projet immobilier de la parcelle de la Poste.**

Peu de participants à cette réunion en Mairie le 29 mars dernier, mais 7 conseillers de quartier.

La parcelle de +- 1500 m<sup>2</sup> a été acquise par un promoteur privé de Voisins (My little immo).

Le projet porte sur 12 logements en acquisition positionnés sur le parking intérieur existant et 6 logements sociaux aménagés à l'emplacement du centre de tri et à l'étage en remplacement de l'appartement de fonction. Au total 20 places de parking en surface, 6, rue de la poste, déjà existants (l'emplacement appartenait à la poste), et 14 en épi dans l'impasse entre la Mairie et le mur du centre de tri.

Des modifications sur le projet de base sont en cours avant la demande du permis de construire. La réalisation est prévue en 2018.

Afin de maintenir la pérennité du bureau de poste à son emplacement actuel, il n'est pas exclu que la commune achète le local pour le louer à l'administration postale.

### **4) Point sur la salle de quartier située dans la résidence Nymphéa**

### **5) Point sur l'agrandissement envisagé du parking des commerçants (devant la résidence Nymphéa)**

Les deux points couvrant la salle de la résidence Nymphéa et l'agrandissement du parking des commerçants ont fait l'objet d'un tout. En ce qui concerne la salle de quartier de 250m<sup>2</sup>, elle sera divisée en deux ; une pièce de 100m<sup>2</sup> et une de 150m<sup>2</sup>. Elles seront dédiées à des activités « douces, calmes » type Qi Gong et réunions (ASL, Conseils de quartier).

Les travaux sont supervisés par un architecte et la livraison prévue fin 2017.

Pour ce qui est du parking, actuellement terrain vague, la ville souhaiterait l'acquérir, mais il semblerait qu'il y ait objection de la part des commerçants et propriétaires de commerces.

### **6) Suivi des actions**

Les services concernés n'ont pas été en mesure de fournir des éléments de réponse. Remis à la prochaine réunion.

Mohamed MAHIEDDINE a donné des informations sur 2 sujets.

Le parking en épis sur le mail de Schenefeld et le carrefour rue Gilbert de Voisins / Mail aux fruits.

Les études sont toujours en cours, et les travaux ne pourront se faire que pendant les vacances scolaires (juillet/août). En 2017 ou en 2018 en fonction des disponibilités et du vote du budget supplémentaire.

### **7) Questions diverses**

**Projet parkings rue H. Boucher** près de la boulangerie Le Pelletier : à l'étude pour 6 places pour un coût de 10 000 euros l'emplacement. Rien d'arrêté dans l'immédiat.

**Terrain et maison Royer** : présentation prochainement d'un projet immobilier.

**Fuite de liquide** d'un véhicule Nicollin collectant les ordures ménagères : à signifier aux intéressés.

**Vidéoprotection** : A ce jour, la ville dispose en tout de 24 caméras : 22 en dômes et 2 fixes dans le hall de la Mairie. Le nouveau projet, s'étalant sur 3 ans prévoit 57 caméras : 15 en dômes et 42 fixes dont 13 destinées à l'identification de plaques d'immatriculation, dont 5 optionnelles.

Il est précisé que la caméra située près de la Providence, n'est pas sous le contrôle permanent d'un agent de la force publique. Ce n'est que lorsque l'agent est devant son écran qu'il peut enregistrer un flagrant délit de stationnement, mais pas a posteriori.

<b>LE PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER EST PRÉVU LE MARDI 20 JUIN A 20 HEURES</b>
---